

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 11 ET 12 OCTOBRE 2021****Point 3 de l'ordre du jour****Demande de renouvellement du cautionnement en faveur de l'Association d'accueil familial de jour du district du Gruyère pour une durée de cinq ans**

Depuis 2008, la Ville de Bulle se porte caution de l'Association d'accueil familial de jour du district de la Gruyère (AAFJ), pour une durée actuellement de cinq ans, renouvelable sur demande.

Lors de sa séance du 10 octobre 2016, le Conseil général acceptait de renouveler le cautionnement en faveur de l'AAFJ et d'augmenter le montant de Fr. 100'000.00 à Fr. 150'000.00.

Ce cautionnement arrivant à échéance à fin 2021, l'AAFJ a écrit pour demander sa reconduction jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour rappel, l'AAFJ verse les salaires des assistantes parentales alors que les parents ne paient les frais de garde qu'à la fin du mois courant. De plus, la rétribution du Service de l'enfance et de la jeunesse pour la délégation de surveillance se fait sous forme d'acomptes et le don de la Loterie romande, qui finance largement l'Association, n'est versé que durant le deuxième semestre de l'année.

Le système de trésorerie mis en place permet ainsi à l'Association de bénéficier d'une limite de crédit en compte-courant auprès d'un établissement bancaire pour faire face, le cas échéant, à d'éventuels manques de liquidités momentanés.

**Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver le renouvellement du cautionnement par la Ville de Bulle, à hauteur de Fr. 150'000.00, pour une durée de cinq ans, en faveur de l'Association d'accueil familial de jour du district de la Gruyère.**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL****Le Syndic****Jacques Morand****Le Secrétaire général****Raoul Girard**